PROCES VERBAL
2026-07-01
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : onze

Présents : M. S. CLEMENT, M. V. CUBAUD, Mme M. LAFARGE, M. J. LAURENT, M. P. LAURENT, Mme P. LEROUX, Mme G. MANETTI, M. J.C. NAUDON, Mme N. TRAPATEAU, M. F.X. TRIJEAUD.

Absents excusés : Mme A. QUENTIN

Pouvoir : Mme A. QUENTIN donne pouvoir à M. J.C. NAUDON.

Secrétaire de séance : M. V. CUBAUD

Début de séance : 20h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 30/06/2026
2. Approbation modification du statut CCCL
3. Décision modificative N°1 budget Travaux église
4. Décision modificative N°2 budget Travaux voirie
5. Demande de subventions du département pour les travaux église
6. Registre communal et alertes canicule
7. Obligations légales de Débroussaillement (OLD) sur Mazerolles
8. Questions diverses.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, M. CUBAUD Vincent est désigné comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL SEANCE DU 30/06/2026

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

2. APPROBATION MODIFICATION DU STATUT CCCL

Suite au conseil communautaire du 1er juillet 2026, il est proposé d'approuver les modifications de statuts de l'EPCI de Charente Limousine.

Le conseil communautaire a décidé de modifier comme suit les statuts de la communauté de communes :

- Point 2 de l'article 6 : mise en place des moyens d'un suivi de la gestion de l'espace sur le territoire : la numérisation du cadastre des communes ; le suivi et la retranscription des modifications cadastrales avec le concours du service des impôts ;

- Point 7 du même article 6 : rénovation du petit patrimoine dans le cadre d'une programmation concernant au moins 1/3 des communes.

Cette modification conduira à une restitution de ces compétences aux communes, conformément aux dispositions de l'article L5211-17-1 du CGCT.

Cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres. Les communes doivent se prononcer dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, c'est-à-dire par au moins deux tiers des communes représentant au moins la moitié de la population de l'EPCI ou l'inverse.

A l'unanimité des membres présents, les modifications du statut CCCL sont approuvées.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 TRAVAUX EGLISE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.
Vu le budget de la commune de Mazerolles.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Dépenses d'investissement	
Opé 163 art 21351 : Travaux église	+ 1 000,00 €
Opé 0 art 2111 : Terrains nus	- 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- accepte la décision modificative définie ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 TRAVAUX VOIRIE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.
Vu le budget de la commune de Mazerolles.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Dépenses d'investissement	
Opé 197 art 2151 : Voirie	+ 9 000,00 €
Opé 0 art 2111 : Terrains nus	- 9 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- accepte la décision modificative définie ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'importants travaux de rénovation de l'église. Un dossier de demande de subventions auprès du département de la Charente va être constitué pour une demande de financement à hauteur de 20% HT des travaux.

A l'unanimité des membres présents, la demande est adoptée.

6. REGISTRE COMMUNAL ET ALERTES CANICULES

Monsieur le Maire explique que plusieurs documents officiels ont complété les obligations légales des registres répertoriant les « personnes vulnérables ». Du fait des canicules, un document établit les procédures chaleurs extrêmes. Ces éléments sont parvenus au conseil afin de travailler sur la mise en place du registre et la collecte des données auprès des administrés.

7. OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD) SUR MAZEROLLES

Monsieur le Maire détaille les zones OLD sur Mazerolles : Brugeras, une partie de l'Arbre, Puydoux, Le Mas... Les obligations sur ces secteurs sont 50m autour des propriétés en plus des parcelles non bâties.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Plan communal sauvegarde :** Le plan va être élaboré grâce aux outils mis à disposition par l'assureur GROUPAMA qui permet de travailler sur le plan de sauvegarde opérationnel et les risques majeurs.

- **PLUIH :** L'échéance pour envoyer le questionnaire complété est le 31/08/2026.

- **Fête du 15/08 :** Au vu de l'alerte canicule, il sera décidé le maintien ou l'annulation du feu d'artifice qui ne sera tiré que si les conditions climatiques le permettent. Si ce dernier est annulé, une date de report sera décidée au prochain conseil.

- **Plan de laurières :** Les laurières à l'Arbre souffrent de la chaleur, une solution devra être trouvée pour pouvoir arroser régulièrement comme une cuve à eau.

La date du prochain conseil municipal sera fixée le mardi 8 septembre 2026 20h30.
Fin de conseil à 23h.

Le secrétaire de séance
Vincent CUBAUD

Le Maire
Jean-Christophe NAUDON